

Rennes 1 : comment la mise en place d'un SI décisionnel « a transformé l'université de l'intérieur »

Paris - Publié le mercredi 14 octobre 2020 à 8 h 00 - Actualité n° 195684

« Le SI décisionnel est une démarche d'amélioration pour aider au développement de bonnes pratiques. Il a permis de transformer de l'intérieur l'université et la vision que nos partenaires pouvaient avoir de l'université », indique Claire Année Desmas, responsable du pilotage et du contrôle de gestion à l'Université de Rennes 1, le 09/10/2020.

Elle s'exprime à l'occasion d'un webinaire organisé par l'université rennaise afin de présenter cet outil déployé depuis octobre 2018.

Conçu sur le modèle d'une plateforme web, et s'appuyant sur une technologie Microsoft, le SID permet « d'aller chercher dans les bases de données de l'université, les indicateurs nécessaires au pilotage », dans les domaines de la scolarité, des finances, des RH, du patrimoine, de la formation continue ou encore du service enseignant.

« Un des intérêts de ce SID est de croiser des données afin de créer des indicateurs transverses, par exemple le nombre d'enseignants par étudiant, de Biatss par enseignant, etc. », ajoute Aziz Mouline, vice-président pilotage et qualité de l'université. Les indicateurs retenus sont validés « à la fois par le politique, par exemple le VP finance, et le service dédié ».

Selon lui, la mise en place d'un tel outil demande aussi « un portage politique très fort, pour lever les éventuels obstacles et apporter les financements nécessaires ».

Forte de cette expérience et d'une équipe technique et fonctionnelle dédiée, l'Université de Rennes 1 propose désormais d'implémenter cet outil dans d'autres établissements du supérieur.

« À ce jour, huit établissements partenaires ont signé (ou sont en cours de le faire) une convention pour le SID de l'Université de Rennes 1, deux autres sont en discussion », précise l'université à News Tank.

Un outil pour mieux piloter et qui a aidé à décloisonner les services

La mise en place du SID à Rennes 1 trouve son origine dans le rapport d'évaluation de l'université par le Hcéres en 2016.

« Il mentionnait notamment la nécessité pour notre université d'améliorer les systèmes d'information et de fiabiliser les bases de données, de manière à créer des tableaux de bord. Et ce d'autant plus que nous avons connu des difficultés financières », indique **Aziz Mouline**.

L'université a en effet dû mettre en place un plan de retour à l'équilibre en 2018. « Nous nous sommes alors rendu compte que ce SI décisionnel n'était plus une option, mais une ardente obligation ».

Selon le VP, plus globalement, le passage des universités aux RCE les met « face à un nouvel environnement et des défis qui nécessitent une refonte totale du SI décisionnel pour avoir des gains d'efficacité ». Ce que permet le SID, grâce à « un suivi en temps réel des activités de l'université, l'analyse d'indicateurs pertinents afin de faciliter la prise décision, et d'avoir un suivi historique des données propices à la prévision ».

Il produit des tableaux de bord pour faciliter le pilotage :

- réglementaire, ce qui remonte au ministère ;
- stratégique, au niveau de la présidence ;
- tactique, au niveau des composantes ou d'un service ;
- opérationnel au niveau d'un utilisateur.

Plus de qualité et de transversalité

Autre caractéristique mise en avant par l'université : le fait que le SID soit un outil commun à tous les personnels. « Cela a permis de décloisonner les services, avec un partage des règles de gestion entre les différents services et métiers, ou avec les VP. Ce qui a permis de ne plus travailler en silos et de créer de la transversalité », indique **Claire Année Desmas**.

Elle y voit aussi d'autres avantages :

- « Mieux maîtriser et formaliser la donnée, en apportant de la qualité dans la saisie.
- En matière RH, cela a permis à chacun de découvrir un nouvel outil, de monter en compétences, d'outiller des échanges, et de valoriser les compétences de chacun.
- Cela a permis d'organiser le dialogue avec les tutelles, ministère et rectorat, notamment dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, avec la possibilité de normaliser et transférer des données fiables.
- Cela a rendu la donnée accessible via tous les supports, ce qui a été très bénéfique notamment pendant la crise sanitaire, en disposant des données d'Apogée ou Siham, car la plateforme est accessible où qu'on se situe. »

Le fonctionnement du SID

Pour cet outil, l'université a fait le choix de la suite BI (Business intelligence) de Microsoft « qui répondait à trois critères : un coût limité (12 k€ au total), une forte accessibilité aux personnels (1 000 utilisateurs environ) et une chaîne décisionnelle complète », indique **Youssef Yahyi**, responsable du pôle informatique décisionnelle à Rennes 1.

À partir d'un modèle dit « core », le SID est organisé autour de thématiques, appelées « lots » ou périmètres, qui intègrent chacune différents indicateurs :

- finances (budget, comptabilité client, fournisseur, trésorerie, etc.) ;
- formation (inscriptions, réussite, insertion, etc.), « ce qui permet de suivre un étudiant à son arrivée, son parcours jusqu'à sa sortie et la suite » ;
- RH (affectation, poste, absence, carrière, paye, etc.) ;
- Patrimoine (affectation de surface, consommations, intervention et équipement, etc.) ;
- Service enseignant (volume d'enseignement et de service, etc.) ;
- FCU (inscription, contrat et convention, frais de scolarité, etc.).

Il a été déployé par étapes : octobre 2018 pour le volet finances, décembre 2018 pour la formation, mars 2019 pour la partie patrimoine. Le SID ressources humaines sera prochainement déployé.

Par ailleurs, cet outil est interconnecté avec les autres SI utilisés par l'université, notamment ceux gérés par l'Amue. L'université a aussi été contactée par l'association Cocktail afin de voir comment travailler ensemble.

Parmi les nouveautés prévues « à court et moyen terme », l'intégration de nouvelles bases de données :

- dans le lot formation, celles des stages, « ce qui permet d'avoir le parcours total de l'étudiant »,
- dans le lot finance, celles des données liées aux marchés,
- dans le lot réglementaire, celui lié au dialogue stratégique et de gestion.

Implémentation et offre de services

Désormais, Rennes 1 propose d'implémenter le SID auprès d'autres universités.

« Le modèle Core est préparamétré mais évolutif, ce qui permet de s'adapter aux souhaits de l'établissement », indique **Youssef Yahyi**. Son équipe se charge alors du développement.

Les établissements partenaires sont l'INP Toulouse, les trois universités toulousaines et l'Université de La Réunion. « Nous avons obtenu un soutien financier du Mesri afin de le déployer dans les autres universités bretonnes, Rennes 2, l'UBO et l'UBS », ajoute **Aziz Mouline**.

Les établissements partenaires forment alors une sorte de réseau et de communauté de pratiques : « La force de ce modèle est de partager les retours de chacun. Une université qui souhaite une évolution, cela peut être intéressant pour tout le monde. »

Les tarifs de Rennes 1 pour une implémentation sont :

- Prix d'acquisition d'un périmètre : 10 k€,
- Prix support du modèle core : 5 k€ par an et par périmètre,
- Durée de convention de trois ans.

Un webinaire suivi par une diversité d'acteurs

187 personnes s'étaient inscrites au webinaire sur le SID, et il a été suivi par 157 participants, indique Rennes 1. Il s'agissait « dans leur très grande majorité de personnels issus d'universités françaises (une cinquantaine représentée), d'écoles (Centrale Nantes, EHESP, ENSCR, ENS, CentraleSupélec, etc.), d'instituts (INP, Insa, Ined, etc.). »

Participaient aussi des représentants du Hcéres, de l'Igésr, du Mesri et de l'Association Cocktail.

Université de Rennes 1



Catégorie : Université

Entité(s) affiliée(s) : Enssat

Université de Rennes 1
2 rue du Thabor
CS 46510
35065 Rennes Cedex - FRANCE



Fiche n° 1781, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 05/12/19 à 15:48

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »